

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 AOÛT 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-sept août de l'an deux mille dix-sept, à la salle du Conseil de Bourbon l'Archambault.

☺ ☺ ☺

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation du Conseil Communautaire
- 2) Election du Président
- 3) Définition du nombre de Vice-Présidents et des autres membres constituant le Bureau de la Communauté de Communes
- 4) Election des Vice-Présidents
- 5) Election des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes

☺ ☺ ☺

A l'ouverture de la séance :

Étaient présents : M. Bernard DEBEAUVAIS commune d'Autry-Issards, M. Yves GIRARDOT, Mme Joëlle BARLAND, Mme Sylvie GIOLAT, M. Christophe GIRARD, M. Gérard TRESCH commune de Bourbon l'Archambault, M. Didier AUCLAIR, M. Gilles DENIS, Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières-les-Mines, M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve, Mme Simone BILLON commune de Châtillon, Mme Marie-Françoise LACARIN, Mme Maryse POTEAUX commune de Cressanges, Jacques BERTHON commune de Deux-Chaises, M. Gérard VERNIS commune de Franchesse, M. David DELEGRANGE commune de Gipy, M. Jean-Pierre JEUDY commune de Le Montet, M. Jean-Pierre BARATHON commune de Louroux-Bourbonnais, M. Yves SIMON commune de Meillard, M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers, M. Yves PETIOT, M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier, M. Robert BOURGEROLLE commune de Rocles, Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial, M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire, , M. Daniel GUEULLET, Mme Sylvie EDELIN commune de Saint-Menoux, M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin, M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban, M. Alain DETERNES, M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget, M. Serge THEVENIN commune de Vieux, M. Pierre THOMAS, M. Thierry VOISIN commune d'Ygrande.

Absents excusés : M. François ENOUX commune d'Agonges, Mme Sylvie PERINAUD, M. Jean-Luc JEANTON commune de Bourbon l'Archambault, M. Jean-Guy CHERION, commune de Saint-Menoux, M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir.

Pouvoir de vote : M. Jean-Luc JEANTON donne pouvoir de vote à M. Pierre THOMAS, M. François ENOUX donne pouvoir de vote à M. Gérard VERNIS, M. Jean-Guy CHERION donne pouvoir de vote à Mme Sylvie EDELIN, Mme Sylvie PERINAUD donne pouvoir de vote à M. Gérard TRESCH.

Membres en exercice : 39

Membres présents : 34

Membres votants : 38

Secrétaire de séance : M. David DELEGRANGE

Date de convocation : 7 août 2017

Acte rendu exécutoire le : 18 août 2017

Date de publication : 24 août 2017

M. Girardot, Maire de Bourbon l'Archambault, formule un mot de bienvenue aux conseillers communautaires pour cette séance qui se déroule sur sa commune. Il présente succinctement la ville thermale pour laquelle la saison s'annonce être une bonne année pour les cures. Il constate une augmentation de la fréquentation par rapport à l'année dernière à la même époque.

Il rapporte le même constat concernant les visites à la Forteresse médiévale.

M. Girardot rappelle le projet de Maison de Santé pluridisciplinaire qu'il devient urgent de réaliser. Il souligne, en effet, à titre d'exemple, qu'actuellement en cette période de congés, sur la commune, il n'y a pas de médecin disponible.

M. le Maire de Bourbon l'Archambault tient à rappeler que la commune est le bourg centre du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais qui joue un rôle d'attractivité économique, commercial et de services. S'il n'y avait pas Bourbon l'Archambault, il y aurait un manque d'attractivité. La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a donc besoin de la commune de Bourbon l'Archambault. Mais, réciproquement, il reconnaît que la commune de Bourbon l'Archambault a également besoin de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et souligne l'importance du travail à réaliser en matière de prise de compétence et de mutualisation.

Il souhaite ainsi que l'esprit de coopération et de développement anime les élus du territoire.

M. Dumont, en tant que Président par intérim, introduit la séance et rappelle l'ordre du jour.

L'élection d'un nouveau Président fait suite à l'élection de M. Dufrière en tant que député. Au titre du cumul des mandats, il a souhaité démissionner et ainsi laisser ses fonctions de président.

M. Dumont tient à souligner la qualité du travail de M. Dufrière sur le territoire et le remercie pour les élus qu'il a mis sur les rails. Il souhaite lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L5211-2 du CGCT renvoyant aux dispositions des articles L2211-7 et L2122-8 du même code, relatifs à la désignation du Maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

Il désigne M. Gérard Tresch Président de la séance, en sa qualité de membre le plus âgé du conseil. M. Delegrange est désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

1) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa qualité de membre le plus âgé du conseil présent à la séance, M. Tresch assure les fonctions de Président de séance. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil. Le quorum étant constaté, il invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Sont désignés assesseurs : Mme Joëlle Barland et M. Daniel Gueullet.

M. Tresch demande si des conseillers désirent se porter candidat à la Présidence de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. Dumont informe qu'il se porte candidat.

M. Simon souhaite faire une déclaration :

"Pour profiter encore de l'ambiance de cette été et des vacances, permettez-moi de faire une parabole entre le mercato en foot et le changement d'équipe au sein de notre Communauté de Communes. Nous sommes en pleine période de marché, de rumeurs, de transferts et depuis des semaines de nombreux Français en ont marre d'entendre le coût financier d'un certain joueur.

Mais ici que nenni, il ne s'agit pas de joueurs de foot mais de joueurs en politique. Notre Président s'est qualifié pour jouer en équipe nationale même si les tribunes d'électeurs étaient à moitié vides. Il s'agit donc maintenant de le remplacer. Mais notre Pays a horreur de la simplicité et il faut recommencer toute la mise en place du Conseil Communautaire comme en janvier et février de cette année. Au total, nous aurons passé le tiers de notre temps 2017 pour l'organisation politique d'une communauté sans grand avenir !

Comme au mercato, les rumeurs pour le remplacement sont allées bon train mais il n'y avait pas beaucoup de suspens. Les autorités préfectorales de visite sur notre territoire ont même eu droit au scoop médiatique avant même notre vote d'aujourd'hui.

Si je devais tirer un bilan des premiers mois de notre comcom, il est sans surprise. Nous n'avons pas de finances pour investir, nous allons subir de nouvelles coupes budgétaires et nous ne pouvons pas compter sur la vente du maillot du nouveau futur Président pour équilibrer nos comptes!

Pour gagner toutes les équipes de foot le savent, il faut inscrire l'action dans le temps, il faut avoir les moyens. Or, notre charmant territoire ne peut que s'appauvrir et notre équipe ne jouera jamais dans la cour des grands. Beaucoup de joueurs veulent nous quitter mais ils sont retenus contre leur plein grès. Cela pourra-t-il durer longtemps et l'autorité préfectorale pourra-t-elle laisser grandir les disparités qu'elle a enfantée ?

Pour en revenir à l'élection de ce jour et à la nouvelle composition du Conseil communautaire, regardons autour de nous. D'autres d'équipes communautaires voisines ont donné place à celles et ceux qui apportent de leurs expériences pour le devenir communautaire quelque-soit leur opinion politique. Ici que nenni, certains de nos amis siégeant dans l'ancien Conseil ont été contactés en secret, par téléphone, comme en janvier, mais avec une variante qui peut s'assimiler à une manipulation.

Depuis janvier, l'ex-territoire de Bocage sud semble exclu des choix communautaires, il est abandonné en terme d'initiatives et déserté par son personnel. Alors, il ne suffit pas de proposer un poste de VP pour étouffer ce sentiment d'abandon, il faut afficher les moyens et les actions qui seront engagés sur les 14 communes de Bocage Sud et quid des installations communautaires. Un match de foot ne se joue pas que sur la moitié du terrain.

Et puis, Monsieur l'ex premier vice-Président, futur Président, une communauté ce n'est pas un trophée, le trophée récompense l'action et le bilan d'une équipe. Pouvez-vous nous expliquer comment vous allez répartir votre temps de travail entre votre futur emploi, la mairie de Tronget et la Communauté de Communes. Vous savez les parlementaires ont décidé de veiller de près aux emplois dits fictifs.

Enfin et cela grandirait notre communauté, peut-on vous demander d'ouvrir l'esprit du bureau communautaire et le placer dans son vrai rôle loin d'une politique politicienne qui n'intéresse plus personne. Je ne sais pas si le Paris Saint Germain gagnera la ligue des champions 2018 mais il s'en donne les moyens même si ceux-ci proviennent de nos pétro/dollars!"

M. Thomas souhaite s'associer aux propos tenus précédemment par M. Dumont sur la qualité de travail réalisé par M. Dufrière. Il rappelle qu'il y eu une mise en place difficile de cette nouvelle intercommunalité. Mais il indique la forte volonté de la majorité des

élus de travailler ensemble. Certes cette intercommunalité n'est pas très importante en taille mais il est fondamental qu'il y ait une volonté de travailler ensemble pour assurer le développement du territoire.

Pour M. Thomas, M. Dumont fait partie des personnes qui ont fait avancer la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais lors de sa création. Il s'est donné les moyens et le temps pour assurer les responsabilités qu'il lui incombait. Il a donc tout pour être un excellent Président et soutient sa candidature.

M. Denis demande de lire un texte aux élus communautaires :

« La situation de notre Communauté de Commune avec la fusion entre bocage nord et sud nécessite à mon sens un travail en commun en dehors de toute bataille partisane. Nous avons assisté dans les derniers mois à des échanges verbaux ou épistolaires des uns et des autres qui ne créent pas les conditions d'un travail serein et partagé. Pourtant il n'est plus que jamais indispensable d'agir dans un esprit de concorde, dans l'intérêt de nos populations. C'est pourquoi je suis candidat à cette élection de la présidence.

Mon expérience d'élus, j'ai été Maire pendant 13 années, et professionnelle car depuis plus de trente ans en qualité d'infirmier libéral, je sillonne de nombreuses communes de bocage nord et bocage sud. Je connais bien la population, ses conditions de vie et de logement ce qui est précieux pour la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Je n'ai aucune ambition personnelle ni intérêt personnel dans cette démarche de candidature. Je fais 2 propositions. Sur le plan budgétaire il nous faudra être rigoureux dans les dépenses de fonctionnement, ceci afin de dégager de l'auto financement pour l'investissement.

Concernant l'indemnité de président, j'en reverserai 80 % pour créer un fonds destiné à indemniser les déplacements des élus communautaires, qui ne sont ni Maire, ni adjoint, et qui participent au bureau, aux commissions et aux séances plénières.

C'est pourquoi je suis candidat.

Je vous remercie de m'avoir écouté. »

M. Tresch invite les conseillers communautaires à prendre part au vote du Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

2) ELECTION DU PRESIDENT

Délibération n° 110/17
Déposée le 24/08/2017

Objet : ELECTION DU PRESIDENT

Vu la démission de M. Jean-Paul Dufrègne, président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais acceptée par M. le Préfet de l'Allier le 1^{er} août conformément aux articles L.2122.15 et L5211-2 du CGCT,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L2122-7-1,

Vu le procès-verbal de la séance annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

M. Gérard TRESCH, le plus âgé des membres, ayant pris la Présidence de la séance a donné lecture des articles L5211-2 et L2122-4 à L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a invité le Conseil Communautaire à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 à L2122-7 du CGCT.

Il est procédé, à bulletin secret, à l'élection du Président. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Monsieur Jean-Marc Dumont a obtenu : 22 voix
- Monsieur Gilles Denis a obtenu : 15 voix

M. Jean-Marc DUMONT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

M. Dumont remercie les élus communautaires pour son élection en tant que Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Il souhaite travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des élus et pour reprendre une image donnée par M. Simon sur le football, il souligne qu'il jouera collectivement comme le territoire le mérite.

Il est conscient qu'il faudra beaucoup de disponibilité mais avec son temps partiel en tant qu'attaché parlementaire, il rassure les élus sur le fait qu'il pourra assurer tous ses mandats.

Il propose que le bureau communautaire soit composé de 8 vice-présidents dont 2 à l'opposition.

M. Simon regrette qu'il y ait un « choix imposé » de vice-présidents et que M. Guiot fasse l'objet d'une épuration. Il souhaite qu'il y ait 9 vice-présidents et que M. Guiot reprenne un poste de vice-président.

A 19h50, la séance est interrompue à la demande de M. Yves SIMON. A la reprise de la séance à 20h11, et malgré la demande et le souhait de M. Jean-Marc DUMONT, Président, M. Yves SIMON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Sylvie GIOLAT, M. Christophe GIRARD, M. Jacques BERTHON, M. David DELEGRANGE, M. Bernard DEBEAUVAIS, M. Rémy GUILLEMINOT, Mme Françoise GUILLEMINOT, M. Olivier GUIOT et M. Jean-Marie PAGLIAI n'ont pas rejoint l'assemblée. Ainsi, le conseil communautaire se compose de 24 membres présents dont 4 ont reçu pouvoir de vote.

M. Auclair est désigné assesseur en lieu et place de Mme Joëlle Barland.

Mme Sylvie EDELIN est nommée secrétaire de séance en lieu et place de M. David DELEGRANGE.

3) DEFINITION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES CONSTITUANT LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. M. le Président, à la demande de quelques conseillers communautaires, précise que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui de 20% (dit de droit commun) sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. Il est proposé 9 sièges de vice-présidents. Après avoir procédé au vote, à bulletin secret, cette proposition est refusée (résultat du vote : 23 non et 4 oui).

Le Président propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 8 et 5 membres délégués. Après avoir procédé au vote, et à bulletin secret, le Conseil Communautaire décide de fixer le nombre de vice-présidents à 8. (résultat du vote : 24 oui et 4 abstentions).

Délibération n° 111/17
Déposée le 24/08/2017

Objet : **PROPOSITION COMPOSITION DU BUREAU AVEC 9 VP**

Vu la démission de M. Jean-Paul Dufrière, président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais acceptée par M. le Préfet de l'Allier le 1^{er} août conformément aux articles L.2122.15 et L5211-2 du CGCT,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10, et L2122-7-1,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15,

Vu la proposition d'un nombre d'élus souhaitant un nombre de 9 Vice-Présidents,

M. le Président propose de voter sur cette proposition par bulletin secret. Il rappelle que pour être adoptée cette proposition doit recueillir la majorité des deux tiers. M. le Président demande si, OUI ou NON, le conseil approuve cette proposition.

Sur 27 suffrages exprimés OUI : 4 voix NON : 23 voix.

M. le Président constate que la majorité des deux-tiers requise pour l'adoption de la proposition de 9 Vice-Présidents n'est pas atteinte. Cette proposition est rejetée par le conseil communautaire.

Délibération n° 112/17
Déposée le 24/08/2017

Objet : **FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU**

Vu la démission de M. Jean-Paul Dufrière, président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais acceptée par M. le Préfet de l'Allier le 1^{er} août conformément aux articles L.2122.15 et L5211-2 du CGCT,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10, et L2122-7-1,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15,

Vu la proposition du Président de créer un Bureau composé du Président, de 8 Vice-Présidents, et de 5 membres délégués.

M. le Président propose de voter sur cette proposition par bulletin secret. Il rappelle que pour être adoptée cette proposition doit recueillir la majorité. M. le Président demande si, OUI ou NON, le conseil approuve cette proposition.

Après avoir délibéré,

Sur 24 suffrages exprimés OUI : 24 voix NON : 0 voix.

Le conseil communautaire,

- Décide de créer 8 postes de Vice-Présidents et 5 membres délégués composant le Bureau de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais,
- Charge M. Jean-Marc DUMONT, Président, de procéder immédiatement à leur élection.

4) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Président propose une première vice-présidence en charge de « l'économie de proximité et l'aménagement de l'espace », une seconde vice-présidence en charge de « la santé et de la petite enfance », une troisième vice-présidence en charge des « services à la population, du vivre ensemble et des nouvelles compétences », une quatrième vice-présidence en charge de « l'accueil, de la communication et des liens avec les collectivités », une cinquième vice-présidence en charge du « tourisme », une sixième vice-présidence en charge du « thermalisme », une septième vice-présidence en charge des « l'environnement » et une huitième vice-présidence en charge des « points d'accueil touristique ». Concernant les 5 délégués qui composent le bureau communautaire, un sera délégué à l' « habitat et à l'urbanisme », un aux « finances », un au « vivre ensemble et aux services », un aux « travaux » et un aux « infrastructures et matériels ».

Délibération n° 113/17
Déposée le 24/08/2017

Objet : **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

Le Conseil Communautaire,

Vu la démission de M. Jean-Paul Dufrègne, président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais acceptée par M. le Préfet de l'Allier le 1^{er} août conformément aux articles L.2122.15 et L5211-2 du CGCT,

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L2122-7-1,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau doivent être élus au scrutin uninominal à 3 tours,

Décide :

Election du premier Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Gérard VERNIS.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 25

M. Gérard VERNIS a obtenu : 25 voix

M. Gérard VERNIS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du deuxième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de Mme Marie-Françoise LACARIN.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24

Mme Marie-Françoise LACARIN a obtenu : 24 voix

Mme Marie-Françoise LACARIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du troisième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Pierre THOMAS.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 25

M. Pierre THOMAS a obtenu : 25 voix

M. Pierre THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du quatrième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. François ENOUX .

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24

M. François ENOUX a obtenu : 24 voix

M. François ENOUX, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du cinquième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Guy DAUCHAT.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24

M. Guy DAUCHAT a obtenu : 24 voix

M. Guy DAUCHAT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du sixième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Yves GIRARDOT.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 25

M. Yves GIRARDOT a obtenu : 25 voix

M. Yves GIRARDOT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du septième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de Mme Sylvie EDELIN.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24

Mme Sylvie EDELIN a obtenu : 24 voix

Mme Sylvie EDELIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du huitième Vice-Président. M. le Président présente la candidature de M. Jean-Pierre JEUDY.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 24

M. Jean-Pierre JEUDY a obtenu : 24 voix

M. Jean-Pierre JEUDY, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du premier conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de Mme Brigitte OLIVIER.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24

Mme Brigitte OLIVIER a obtenu : 24 voix

Mme Brigitte OLIVIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du deuxième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Jacques FERRANDON.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs : 2
- suffrages exprimés : 26

Jacques FERRANDON : 25 voix
Serge THEVENIN : 1 voix
M. Jacques FERRANDON, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du troisième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de Mme Simone BILLON.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls: 5
- suffrages exprimés : 23

Mme Simone BILLON a obtenu : 23 voix

Mme Simone BILLON, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin.

Election du quatrième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Gérard TRESCH.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 24

M. Gérard TRESCH a obtenu : 24 voix

M. Gérard TRESCH, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

Election du cinquième conseiller délégué. M. le Président présente la candidature de M. Daniel GUEULLET.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- nombre de bulletins blancs ou nuls: 4
- suffrages exprimés : 24

M. Daniel GUEULLET a obtenu : 24 voix

M. Daniel GUEULLET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu au premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.